

COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECTION 04 – ATOMES ET MOLECULES, OPTIQUE ET LASERS, PLASMAS CHAUDS

Session de printemps 2008

CN04/08P3

Motion sur la réforme du CNRS

La section 04 du Comité national, réunie en session de printemps du 2 au 5 juin 2008, a examiné la situation inquiétante de la recherche publique alors que doit être votée une réforme importante du CNRS lors de son conseil d'administration du 19 juin 2008.

Après la mise en place de l'ANR, de l'AERES puis le vote de la LRU, et dans le cadre de ce nouveau contexte, une réforme du CNRS, le découpant en instituts, est projetée.

Sur la forme, cette réforme, initiée autoritairement par une lettre de mission ministérielle se voit accélérée par une annonce dans un grand media qui interrompt la concertation.

Sur le fond, le découpage en instituts indépendants, dont les directeurs pourraient être nommés directement par le pouvoir politique, pose les prémisses d'un éclatement de l'organisme national public et de l'opérateur global de la recherche fondamentale qu'est le CNRS. L'inquiétude est encore plus grande pour certains secteurs, tels que l'informatique ou les sciences de la vie, disciplines qui seraient chapeautées par des organismes à vocation de recherche essentiellement finalisée, au détriment de la recherche fondamentale. Un tel scénario s'inscrit dans une logique de généralisation de la recherche sur projets tout en achevant un pilotage autoritaire de la recherche publique, dangereux pour la recherche fondamentale et même à terme pernicieux pour la recherche appliquée.

Par ailleurs, l'évolution des instituts en organismes indépendants risque de mettre en péril l'interdisciplinarité, actuellement un des apports majeurs du CNRS à la recherche scientifique en France.

La section 04 estime essentiel le maintien du CNRS en tant qu'organisme public de recherche national exerçant intégralement l'ensemble de ses fonctions d'opérateur de recherche multi- et interdisciplinaire. Elle estime que l'affaiblissement du CNRS, c'est l'affaiblissement de tous les secteurs de la recherche publique en France, en particulier la recherche universitaire, puisque dans la plupart des UMR, un des partenaires est universitaire.

C'est pourquoi la section 04 du Comité national demande à ce que soit abandonné le présent projet de réforme du CNRS, et qu'aucune réforme ne soit envisagée sans concertation avec les professionnels de la recherche scientifique eux-mêmes.

Adopté à l'unanimité.
